

Férolles, le 09 septembre 2026

Chers administrés,

Le service d'aide aux devoirs se poursuit cette année. Il s'adressera aux élèves scolarisés du CP au CM2 qui auraient besoin d'une attention plus approfondie pour leurs devoirs. Ce service viendra en complément du travail des enseignants, notamment dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) mais n'aura en aucun cas la vocation de se substituer à votre devoir d'accompagnement et de suivi des apprentissages de vos enfants.

Il aura lieu les lundis à partir du 21 septembre 2026 : **de 17h00 à 17h30 pour les CP/CE1 et de 17h30 à 18h15 pour les CE2/CM1/CM2 résidant à Férolles**, en petits groupes de trois élèves maximum par bénévole. Il sera pris en charge par des bénévoles qui seront sous la responsabilité de la Mairie.

Les élèves seront pris en charge dès la fin des cours à 16h30 par les bénévoles qui se chargeront de leur faire prendre leur goûter. Par conséquent, nous vous remercions de bien vouloir penser à le mettre le matin dans leur cartable.

Si vous estimez que cette aide pourrait être bénéfique à votre enfant, nous vous remercions de bien vouloir compléter le coupon ci-dessous et le faire parvenir par mail (mairie@ferolles.fr) ou en le déposant dans la boîte aux lettres de la mairie.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à cette proposition.

COUPON REPONSE – INSCRIPTION A L'AIDE AUX DEVOIRS

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

CLASSE :

ADRESSE MAIL DES PARENTS :

TELEPHONE PORTABLE :

SIGNATURE DES PARENTS :

En signant ce coupon-réponse, nous reconnaissons avoir pris connaissance :

- qu'il ne s'agit que d'une aide et non de la prise en charge des devoirs
- que cette aide sera limitée à 30 mn et qu'ensuite vous devrez soit le récupérer, soit le confier à la garderie
- que ce service repose sur la disponibilité de bénévoles et pourra donc être annulé en cas d'imprévu